

Direction de la culture

Bibliothèque départementale



CONSEIL GÉNÉRAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

Dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition

Littérature / Patrimoine / Arts visuels
Année 2012



Date limite de dépôt des dossiers :
Vendredi 6 avril 2012

Bibliothèque départementale

20, rue Mirès - 13003 MARSEILLE / 04.13.31.83.08 / fax : 04 13 31 83 03 / courriel : biblio13@cg13.fr / www.biblio13.fr

Métro (ligne 2) : stations Désirée Clary ou National // **Bus** 35 (arrêt Paris-Chantérac) et 70 (arrêt Ruffi-Mirès)

Tramway Euroméditerranée - Gantès // **Navette Aix-Marseille** pôle Joliette, arrêt Désirée Clary

Ce document est disponible par téléchargement sur le site Internet du Conseil Général :
[www.cg13.fr/modes-de-vie/culture/dispositifs_specifiques/aide à l'édition](http://www.cg13.fr/modes-de-vie/culture/dispositifs_specifiques/aide_a_l_édition)

Important

La demande d'aide à l'édition peut être faite :

- **Soit par un auteur ou un artiste en son nom propre.** Dans ce cas, remplir uniquement le dossier « Dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition ».

- **Soit par une association** : dans ce cas, le présent dossier intitulé « Dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition » doit **impérativement** être accompagné d'un dossier de demande de subvention départementale, sans lequel la démarche serait **incomplète et non traitée**.

L'ensemble de ces éléments (y compris le dossier de demande de subvention) pour les associations) doit être adressé à :

Patricia CHIARENA

Bibliothèque départementale des Bouches du Rhône

Conseil général des Bouches-du-Rhône - Direction de la Culture

Commission d'Aide à la création et à l'édition

20, Rue Mirès

BP 90098

13303 MARSEILLE Cedex 03

Tél : 04 13 31 83 82

patricia.chiarena@cq13.fr

Pour les associations, le dossier de demande de subvention départementale est disponible à l'Hôtel du département ou téléchargeable sur le site suivant :

www.cg13.fr/servicesenligne/associations/télécharger le dossier.

Tél : 04 13 31 39 39 ou 04 13 31 25 67

Chargé de Mission pour le Livre et l'Édition : Matthieu ROCHELLE, Directeur de la Bibliothèque Départementale - Tél : 04 13 31 83 08 - matthieu.rochelle@cq13.fr

AIDE A LA CREATION ET A L'EDITION

Présentation

Dans le cadre du partenariat culturel, le Département soutient depuis de nombreuses années les initiatives notamment prises dans le domaine du livre et de la lecture.

Afin de rationaliser et de mieux valoriser ces actions, un dispositif départemental a été mis en place. Le montant de l'aide -sous forme de prix- sera attribué pour la publication d'un ouvrage en édition papier et versé à une association, à un auteur ou à un artiste, après évaluation du projet par un jury compétent.

Le jury se réunira au Conseil Général à la date indiquée lors du dépôt des dossiers

Objectifs

Ce prix a pour but :

- d'encourager tous les modes d'expression littéraires et tous les thèmes de recherche faisant l'objet d'une présentation grand public, proposés par des auteurs qui résident dans le département des Bouches du Rhône ou par des associations éditrices qui y ont leur siège.
- de contribuer au développement, à la qualité des productions de l'édition départementale et de son secteur de diffusion.
- de permettre la réalisation de livres de qualité dont on prévoit une diffusion lente ou restreinte.

Catégories d'ouvrages

- Ouvrages de littérature
- Ouvrages documentaires grand public
- Catalogues monographiques d'expositions d'artistes plasticiens et de photographes contemporains vivant dans le département
- Actes de colloque

Sont exclus : les ouvrages en langue étrangère, les ouvrages scolaires, les ouvrages pour la jeunesse, les revues.

Conditions à remplir

Editer sur support papier

Prévoir un tirage minimum de 500 exemplaires

- Présenter un projet d'édition et de diffusion de l'ouvrage
- Le projet doit être porté par une association, un auteur ou un artiste des Bouches-du-Rhône ou doit porter sur un sujet d'intérêt départemental.

Coûts pris en compte

Les coûts pris en compte concernent les coûts liés à la publication d'un ouvrage. Le taux de l'aide est de 50% maximum des coûts, avec un plafond de 15 000 € par ouvrage. Les propositions du jury sont soumises à la décision d'une Commission Permanente. Le prix est versé après parution de l'ouvrage, parution qui doit **impérativement** avoir lieu **avant octobre 2013**.

Pièces à fournir à la BDP

- fiche d'inscription dûment remplie
- CV et bibliographie de l'auteur ou de l'artiste
- Texte manuscrit et éventuellement maquette
- résumé du livre
- devis détaillé de fabrication précisant les frais d'impression
- attestation d'engagement de l'éditeur
- lettre d'engagement du lieu d'exposition, pour les catalogues d'artistes
- un Rib ou Rip pour une demande individuelle
- un dossier de demande de subvention rempli (uniquement pour les associations)

Contreparties

- La mention « publié avec le soutien du Conseil Général des Bouches- du- Rhône » et le logo du CG 13 respectant la charte graphique de la Collectivité devront figurer sur chaque exemplaire en 4^{eme} de couverture : <http://www.cg13.fr/acces-directs/logos-du-cg13.html>
- Dépôt de 15 exemplaires à la bibliothèque départementale.

Remarques

Le Conseil Général n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement éventuel des documents qui lui seront confiés.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone ; un courrier sera envoyé après validation par la Commission Permanente du Conseil Général.

Dispositif d'aide à la création et à l'édition d'œuvres littéraires

Fiche d'inscription

• Nom et prénom de l'auteur :

.....

• Adresse :

.....

.....

• Téléphone :

.....

• Fax :

.....

• Mél :

.....

• Titre du livre :

.....

.....

• Catégorie du livre proposé :

(roman, poésie, essai , ouvrage historique, théâtre, oeuvre documentaire, actes de colloque, autres...)

.....

.....

• Date de parution prévue :

.....

• Editeur s'engageant dans le projet :

(nom, adresse, téléphone)

.....

.....

• Mode de diffusion :

.....

• Tirage prévu :

.....

• Montant global du projet :

.....

• Montant de l'aide demandée :

(à justifier)

.....

**Dispositif d'aide à l'édition de catalogues monographiques
d'artistes contemporains vivant dans le département**

Fiche d'inscription

- Nom et prénom de l'artiste :

.....
.....

- Adresse :

.....
.....
.....

- Téléphone :

.....

- Fax :

.....

- Mél:

.....

- N° d'enregistrement de l'artiste :

(maison des artistes ou autres)

.....

- Nom et prénom de l'auteur :

.....

- Adresse :

.....
.....
.....

- Téléphone :

.....

- Fax :

.....

- Mél:

.....

- Titre du catalogue :

.....
.....

- Tirage prévu :

.....

- Editeur s'engageant dans le projet : (nom, adresse, téléphone)

.....
.....

- Date de parution prévue

.....

- Date(s) et lieu(x) d'exposition(s) liée(s) à l'édition :

.....

.....

- Montant global du projet :

.....

- Montant de l'aide demandée :
(à justifier, préciser si co-édition)

.....

- Précisions utiles :

.....

.....

.....

.....

.....

SI LA DEMANDE EST FAITE PAR UNE ASSOCIATION

- Nom, adresse et téléphone de l'association

.....

.....

- Nom, adresse, téléphone, fax et Mél du contact

.....

.....

- Date de création de l'association :

.....

- Résumé de la politique éditoriale de l'année :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....